

Liberté Égalité Fraternité



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service Régional de la Forêt et du Bois

Affaire suivie par : Nicolas BORIES/Hugues CRUSE

Tél.: 05.56.00.43.63

Mel: nicolas.bories@agriculture.gouv.fr

Hugues CRUSE Tel: 05.56.00.42.99

Mel:

hugues.CRUSE@agriculture.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion du comité régional paritaire sylvo-cynégétique

Date de la réunion :

30/06/2021

Lieu de la réunion :

Bordeaux Sciences-Agro

Pièces jointes:

Diaporama de séance

Liste des présents:

Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 11/04/2017

Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Philippe de GUENIN Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Jean-Paul LARQUE

Monsieur le Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts, représenté par Christelle GACHERIEUX,

Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest représenté par Éric DUMONTET

Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin Monsieur Patrick MERCIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Poitou-Charentes

Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Édouard BENTEJAC

Monsieur Henri SABAROT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde, Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs des Landes, représenté par Bernard ROUMEGOUX,

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne, représenté par Yves CHETANEAU

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel - 22. rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00 Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00

Site internet: http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/

Autres membres invités:

Monsieur Roland de LARY, directeur du CRPF, Madame Cécile MARIS (CRPF), Monsieur Jean-Denis CRUSE (UCFF), Monsieur Yann DE BEAULIEU (OFB), Monsieur Pierre MACE et Madame Anne SAGOT-DUVAUROUX (GIP ATGeRi)

Absents excusés:

Monsieur Christian GROLEAU, Président de la Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne

Monsieur Robert MADUPUY, Président de la Fédération des chasseurs de la Corrèze

DRAAF:

Nathalie FABRE (cheffe du service de la forêt et du bois), Nicolas BORIES (adjoint à la cheffe du SERFOB), Hugues CRUSE (chargé de mission)

Nathalie FABRE ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité pour leur présence malgré des circonstances sanitaires toujours compliquées.

L'ordre du jour est rappelé:

^{1/} Développement d'ICE en Nouvelle-Aquitaine

^{2 /} L'Observatoire Territoires-Gibiers

^{3 /} Mise en application de la loi chasse du 24 juillet 2019 et mise en œuvre du plan de chasse 2020 - 2021

1 - Les Indices du Changement Écologique

La DRAAF rappelle la commande du précédent Comité : un groupe de travail devait être constitué afin d'étudier l'élaboration d'un cahier des charges commun à 3 sites envisagés sur les départements de la Dordogne, de Corrèze et des Landes. Il devait permettre de définir le budget nécessaire à l'animation et au suivi des 3 sites.

La réunion du 26 janvier 2021 a mis en évidence une inadéquation des objectifs définis jusqu'ici avec les attentes réelles des partenaires forestiers et chasseurs :

- ✓ L'animation proposée des sites n'est pas prioritaire selon les chasseurs et les forestiers.
- ✓ Un soutien aux opérations de terrain est en revanche attendu (coûts ETP particulièrement élevé pour l'indice pression flore).
- ✓ La Fédération des chasseurs des Landes n'est pas opposée à l'instauration d'ICE sur le département, mais a informé par la voix de la Fédération Régionale, qu'elle n'y prendrait pas part.
- ✓ La Fédération de la Corrèze n'a pas souhaité s'engager dans un premier temps dans l'attente de la validation de son Schéma départemental de Gestion Cynégétique. Le schéma désormais validé, une rencontre forestiers/chasseurs /OFB est prévue pour initier les travaux.
- ✓ La Fédération de Dordogne s'est lancée dans la démarche depuis 2020.

L'indice abondance n'a malheureusement pu être renseigné compte-tenu des conditions sanitaires interdisant tout déplacement des équipes de comptages nocturnes en 2020 et 2021 (soit 2 années de retard).

Une réunion, initiée par le CRPF, s'est ensuite tenue le 24 juin 2021 à Périgueux. Elle devait permettre aux partenaires de s'entendre sur les secteurs où l'indice Pression sur la flore est à déployer. La fédération de Dordogne a pu présenter ses premiers résultats de suivi sur les massifs étudiés. Gilles CAPRON (OFB), ayant rappelé les grands principes des 3 indices, a insisté sur le caractère non impératif du 3ème indice et sa moins bonne maîtrise aujourd'hui que les 2 premiers. Les acteurs se sont donc entendus sur la nécessité d'effectuer ce troisième indice sur un territoire restreint. Ils ont convenu qu'une mutualisation des tâches était nécessaire : les chasseurs ont d'ailleurs invité les forestiers à plusieurs reprises pour les comptages nocturnes (avant crise COVID). Les forestiers proposeront également aux chasseurs de se joindre à eux pour des relevés ICE pression, ce que la fédération a accepté en précisant toutefois qu'elle ne se substituerait pas aux forestiers pour la gestion de cet Indice.

Il reste à avancer sur l'établissement d'un cahier des charges commun, listant les temps de travail, le nombre d'ETP estimé nécessaire, et in fine les coûts. Ce document pourra utilement être repris pour le déploiement des ICE en Corrèze.

Yann de BEAULIEU (OFB) rappelle les conditions de réussite de ces dispositifs et insiste sur la nécessité absolue d'une participation de tous les acteurs, et particulièrement les acteurs locaux.

C'est le partage des contextes et des contraintes des 2 acteurs qui permettra la définition d'une cible commune.

Au-delà du stade de la formalisation d'un plan de chasse partagé, il sera possible d'agir sur l'aménagement du milieu forestier qui permettra de faciliter l'action de chasse (ex. Médoc, élargissement des bandes de débroussaillage facilitant le tir), l'accueil du gibier, (maintien de zones de gagnage, essais d'itinéraires sylvicoles...)

Henri SABAROT (FDC 33) constate l'avantage procuré par ces travaux sur les ICE : ils consolident le trio agriculteurs/forestiers/chasseurs. Il rappelle que l' « on chasse ici, au Sud de la Loire, sur d'aussi vastes territoires, presque pour l'Euro symbolique et qu'une responsabilité technique et morale s'impose aux chasseurs ».

Il estime que beaucoup de choses ont été entreprises avec ces protocoles, et qu'il ne faudrait pas que les efforts produits jusqu'ici depuis trois ans l'aient été en vain.

La méthode a permis de pacifier les relations au sein du Médoc, les plans de chasse ne sont plus discutés et sont votés à l'unanimité.

Sur l'aspect financement, il est compliqué d'augmenter le prix des bracelets qui provoque une baisse de la dynamique.

L'État doit montrer sa volonté d'encourager ces dispositifs qui demandent beaucoup de main d'œuvre et de temps. Une participation financière est impérative.

Nathalie FABRE (DRAAF) constate l'intérêt partagé par les membres du Comité pour ces démarches qui contribuent à un apaisement des débats et à une élaboration collective des plans de chasse.

Elle interroge la Fédération des Landes sur ses intentions (ou non?) de participer aux travaux, rappelant l'existence de secteurs où le diagnostic n'est pas partagé (Marensin).

Bernard ROUMEGOUX(FDC40) informe le Comité que sa Fédération n'est pas opposée aux ICE.

Elle craint en revanche une trop grande complexité du dispositif ainsi qu'un doublonnage avec les travaux déjà menés par les techniciens de Fédération.

Dans un contexte de forte pression sur les plans de chasse et de gestion compliquée du sanglier, il lui paraît inenvisageable d'imposer ce nouveau chantier. Par ailleurs, les relations avec les forestiers se sont récemment apaisées, avec des plans de chasse mieux discutés et acceptés au final.

Yves CHETANEAU (FDC24) précise que l'expérimentation va au-delà de 3 ans et qu'il faut prévoir des financements pérennes.

Éric DUMONTET (SYSSO) propose de construire un dispositif plus léger et très localisé. Une volonté politique de travail avec les sylviculteurs est nécessaire. Le plus gros travail aura été fait lorsqu'on se sera mis autour d'une table.

Jean-Denis CRUSE (UCFF) rappelle que des déséquilibres liés au cerf sont en train de s'installer dans les Landes (secteur commune de Pissos).

Bernard ROUMEGOUX répond qu'il sera impossible de passer de 30 à 120 cerfs prélevés du jour au lendemain. Tous les Week-ends sont déjà passés à la chasse, on ne peut ajouter plus de pression sur les équipes.

Nathalie FABRE constate un besoin d'échanges entre les partenaires sur ce secteur, même si les discussions sont déjà engagées entre la Fédération et le CRPF.

Jean-Paul LARQUE (CRPF), pour revenir sur les ICE en Dordogne, constate l'impossibilité des forestiers et des chasseurs de financer le troisième indice. Il souhaite que l'État apporte lui aussi sa contribution. Les partenaires continueront ensuite à travailler ensemble.

Forte de ce constat d'une nécessité de maintien du dispositif ICE, la DRAAF annonce un soutien financier, au moins pour la mise en place en 2021 des placettes de l'indice pression en Dordogne, et pour le suivi lui-même sur l'année 2022 uniquement.

Pour la suite de l'expérimentation (rappel au minimum 3 années de données nécessaires), d'autres sources de financement devront être trouvées. Des discussions sur le sujet seront menées avec OFB.

La DRAAF espère que le niveau de dialogue entre les partenaires sera ainsi maintenu. Un modèle de cahier des charges reste à élaborer.

Yann de BEAULIEU (OFB) propose, lors d'une prochaine réunion en Dordogne, de faire témoigner les acteurs du site Sylvafaune de Moulière qui, forts de leur expérience, pourront aider à l'évitement des écueils et à l'optimisation de la méthode.

Relevé de décisions:

- un financement est apporté par la DRAAF au CRPF pour la phase de lancement (2021) et la première année de suivi (2022) de l'indice pression flore en Dordogne
- un cahier des charges, transposable sur d'autres sites prochainement candidats, doit voir le jour. Il sera élaboré conjointement par les partenaires
- des propositions de participation aux opérations de relevés des différents indices seront faites par les acteurs de terrain auprès des propriétaires et des chasseurs de chaque secteur concerné
- une collaboration avec les autres sites déjà engagés dans la démarche doit s'opérer (appui OFB nécessaire)
- une discussion avec OFB sur la pérennité du financement doit être engagée

2 - Continuité de l'Observatoire Territoires-Gibier

Au cours du précédent Comité Paritaire (novembre 2020), Philippe de GUENIN avait demandé à la Fédération Régionale des Chasseurs de récupérer puis transmettre au GIP ATGeRi l'ensemble des données manquantes à l'échelle des Unités de Gestion.

Le constat est établi aujourd'hui, d'après les tableaux de suivi des données transmises au GIP, qu'on ne parvient pas à cette complétude des données dans l'outil.

Henri SABAROT (FDC33) estime qu'il est peut-être plus efficient de s'adresser directement aux fédérations départementales pour recueillir les données.

Philippe de GUENIN propose aux partenaires que les données soient désormais à adresser à la DRAAF, au SERFOB, où Hugues CRUSE se chargera de les réceptionner. Avec l'aide de la Fédération Régionale, il vérifiera leur complétude et leur format, puis les transmettra au GIP ATGeri.

M. ROUMEGOUX s'engage à ce que les données de sa fédération soient exhaustivement transmises.

Nathalie FABRE revient sur la nécessité de pérenniser l'Observatoire et sur la proposition de répartition du financement pour 2021 faite lors du dernier Comité Paritaire.

Les chasseurs ont fait savoir, par la voix de leur Fédération Régionale, lors du dernier Copil de l'Observatoire, le 09 juin dernier, qu'il n'y aurait pas de financement de leur part.

Les forestiers, publics et privés, après consultation (à l'exception des Communes Forestières, qui n'ont pas répondu) ont tous donné leur accord pour un financement global à hauteur de 6250 €.

Henri SABAROT considère que le montant de 12500€ annoncé n'est effectivement pas insurmontable.

Éric DUMONTET approuve en ajoutant que seule la moitié de ce montant revient aux chasseurs.

Le président de la fédération girondine s'adresse au GIP pour savoir où en sont les subventions attendues dans le cadre de l'AAP 2017.

Pierre MACE indique que les demandes de paiement sont en cours de transmission à la DRAAF.

Anne SAGOT présente un bilan sur le développement et l'utilisation de l'Observatoire.

Un nombre important de nouveaux codes de connexion en mode professionnel ont été demandés. Une baisse du nombre de signalements est en revanche constatée sur 2020.

La crise sanitaire ayant empêché un certain nombre de déplacements sur le terrain en est vraisemblablement la cause.

Bernard ROUMEGOUX estime qu'il faut que les sylviculteurs s'approprient davantage l'outil.

Le DRAAF rappelle que l'outil n'a pas de sens s'il n'est pas partagé par tous les partenaires.

Yves CHETANEAU (FDC 24) confirme qu'il est utile aux techniciens de la fédération pour la préparation des CDCFS.

Edouard BENTEJAC (UCFF) reconnaît qu'on est loin d'un signalement massif des dégâts sur certains secteurs où une meilleure diffusion de l'outil est nécessaire.

Les représentants des fédérations insistent sur la nécessité absolue de connaître la localisation des jeunes peuplements.

Le GIP propose à ce sujet une démonstration de l'utilisation de l'outil d'enregistrement d'une parcelle de jeune peuplement.

Patrick MERCIER (Fransylva PC) fait remarquer qu'un certain nombre d'informations complémentaires pourraient figurer dans l'outil : boisements compensateurs (LGV), localisation des clôturés.

La grande ergonomie et simplicité d'utilisation sont soulignées par le DRAAF qui estime qu'il faut faire vivre cet outil. Il démontre une nouvelle fois la maîtrise du GIP dans le domaine des données géo-localisées.

Nathalie FABRE demande donc si un accord des Fédérations pour le financement pourrait être trouvé.

Henri SABAROT convient qu'il faut trouver une stratégie car les fédérations ne sont pas à 500€ près. Il ne peut néanmoins pas s'engager pour elles.

Considérant l'intérêt de maintenir l'Observatoire exprimé par l'ensemble des acteurs forestiers et chasseurs du Comité Paritaire, et l'intérêt aussi des usagers qui le font vivre (propriétaires, chasseurs, gestionnaires du plans de chasse), considérant également le projet de « tableau de bord national » en cours de création par le Ministère qui nécessitera la transmission des données saisies dans l'outil de Nouvelle-Aquitaine, Philippe de GUENIN décide qu'un financement de 12500 € sera apporté par l'État pour cette année encore.

Il prévient cependant les 2 partenaires qu'une solution devra être trouvée pour maintenir l'Observatoire dans les années à venir car cet outil est bien le leur et non celui de l'État.

Le Comité de Pilotage est donc maintenu et pourra être élargi (Fransylva 64 + 24)

Nathalie FABRE fait valider un accord collectif pour le versement des données de Nouvelle-Aquitaine vers le niveau national.

Éric DUMONTET interroge la DRAAF sur l'échéance de mise à disposition des informations nationales.

Nathalie FABRE ne disposant pas à ce jour d'élément de réponse propose d'aborder la thématique lors du prochain Comité Paritaire.

Nathalie FABRE rappelle que le Code Forestier demande qu'un bilan annuel de l'équilibre sylvocynégétique soit établi au niveau régional, dans le cadre du Comité Paritaire. Pour établir ce bilan annuel, les acteurs de chaque CDCFS pourront, en sous-commissions dégâts, utiliser les données de l'Observatoire, notamment les synthèses et les cartographies.

Un diagnostic territorialisé doit être recherché à l'échelle de chaque département.

Les secteurs sur lesquels l'équilibre est rompu et les sujets n'ayant pu trouver de solution à l'issue des CDCFS pourront être évoqués en Comité paritaire.

Jean-Patrick PUYGRENIER (Fransylva Limousin), s'inquiétant du faible nombre de signalements depuis 3 ans concernant le Limousin (seulement 15% de ce qui était signalé auparavant), souscrit volontiers à ces principes.

Il rappelle que des marges de progression existent :

- intensification de l'utilisation de Foretdata par les opérateurs,
- affichage des coupes rases (mise à jour nécessaire)

Nathalie FABRE indique qu'un travail d'inventaire des améliorations nécessaires de l'outil sera mené en amont du nouveau conventionnement avec le GIP. Ceci fera l'objet d'échanges dans le cadre du Copil de l'Observatoire.

Relevé de décisions:

- en collaboration avec FRC, la DRAAF est chargée d'organiser la collecte des données du Plan de chasse auprès de chaque fédération. Elle les transmettra au GIP pour intégration à l'Observatoire
- la DRAAF va financer le fonctionnement de l'Observatoire Territoires-gibiers pour l'année en cours
- les partenaires (en particulier les représentants des chasseurs) s'engagent à trouver une solution pour un financement d'ici 1 an
- les données contenues dans l'outil régional seront utilisables au niveau national dans la plateforme envisagée par le Ministère
- les CDCFS (sous-commission dégâts), travailleront à la valorisation des données de l'Observatoire et des ICE (le cas échéant) afin de fournir des synthèses départementales (les DDT seront sollicitées pour l'animation de ces travaux)
- un groupe de travail visant à établir un bilan annuel sur les dégâts et sur l'équilibre sylvocynégétique en Nouvelle-Aquitaine doit se constituer. Il travaillera à partir des synthèses établies en CDCFS.
- un inventaire des améliorations nécessaires de l'outil doit être proposé et discuté en COPIL, puis présenté au GIP
- une présentation des informations contenues dans la plateforme envisagée par le Ministère est à préparer pour le prochain Comité Paritaire
- une saisie systématique des chantiers sous foret-data(adhérents au GIP) doit être recherchée.
- une diffusion plus intensive de l'outil doit s'opérer (auprès des propriétaires, GFP, experts, ETF...)

3 – <u>Loi chasse 2019 et Plan de chasse 2020/2021</u>:

La DRAAF rappelle les principaux changements apportés par la nouvelle loi chasse mise en application à partir de la campagne 2020/2021.

Les difficultés de mise en œuvre ou les particularités dans les départements de Nouvelle-Aquitaine sont présentées.

Éric DUMONTET constate qu'il semble y avoir autant de pratiques que de départements (ex : convocation seulement du CRPF pour la CDCFS dans certains départements).

Il estime qu'il faut une représentation technique (CRPF) et politique (syndicat) en CDCFS.

Philippe de GUENIN suggère, dans les départements où les syndicats forestiers ne seraient pas conviés, qu'une personne du Syndicat forestier soit désignée, en plus du représentant du CRPF. Un courrier aux membres de la CDCFS (ou à son président) pourrait être transmis, suffisamment en amont de la CDCFS, afin de demander d'associer aux discussions le représentant du Syndicat désigné.

Il propose également, en tant que co-président de ce Comité, d'adresser lui-même un courrier de recommandation aux Commissions concernées.

Relevé de décisions:

- un courrier des forestiers doit être transmis aux CDCFS des départements où le représentant du syndicat des propriétaires forestiers n'est pas convié.
- le DRAAF adresse également un courrier de recommandation aux Commissions concernées

Récapitulatif des décisions prises à l'issue de cette séance :

ICE

- un financement est apporté par la DRAAF au CRPF pour la phase de lancement (2021) et la première année de suivi (2022) de l'indice pression flore en Dordogne
- un cahier des charges, transposable sur d'autres sites prochainement candidats, doit voir le jour. Il sera élaboré conjointement par les partenaires
- des propositions de participation aux opérations de relevés des différents indices seront faites par les acteurs de terrain auprès des propriétaires et des chasseurs de chaque secteur concerné
- une collaboration avec les autres sites déjà engagés dans la démarche doit s'opérer (appui OFB nécessaire)
- une discussion avec OFB sur la pérennité du financement doit être engagée

Observatoire

- en collaboration avec FRC et les DDT, la DRAAF sera réceptionnaire des données du Plan de chasse. Elle est chargée d'organiser leur collecte auprès de chaque fédération puis de les transmettre au GIP pour intégration à l'Observatoire
- la DRAAF va financer le fonctionnement de l'outil pour l'année en cours
- les partenaires (en particulier les représentants des chasseurs)s'engagent à trouver une solution pour un financement d'ici 1 an
- les données contenues dans l'outil régional seront utilisables au niveau national dans la plateforme envisagée par le Ministère
- un groupe de travail visant à établir un bilan annuel sur les dégâts et sur l'équilibre sylvocynégétique en NA doit se constituer
- des groupes de travail animés par les DDT et en lien avec la CDCFS(sous-commission dégâts?), travailleront à la valorisation des données de l'Observatoire et des ICE le cas échéant
- l'inventaire des améliorations nécessaires de l'outil doit être proposé et discuté en COPIL, puis présenté au GIP pour analyse d'éventuels coûts supplémentaires
- une présentation des informations contenues dans la plateforme envisagée par le Ministère est à préparer pour le prochain Comité Paritaire
- une saisie systématique des chantiers sous foret-data(adhérents au GIP) doit être recherchée
- une diffusion plus intensive de l'outil doit s'opérer (propriétaires, GFP, experts, ETF...)

Déroulement CDCFS

- un courrier des forestiers doit être transmis aux CDCFS des départements où le représentant du syndicat des propriétaires forestiers n'est pas convié.
- le DRAAF adresse également un courrier de recommandation aux Commissions concernées

